

Nombre de membres :
En exercice : 34
Présents : 26
Pouvoirs : 6
Votants : 32

Abstentions : 0
Exprimés : 32
Pour : 32
Contre : 0

N°2019-29

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille dix-neuf, le jeudi onze Avril à vingt heures.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni salle communautaire de Saint-Laurent-sur-Gorre sous la présidence de M. Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le cinq Avril deux mille dix-neuf.

Présents : Christophe Gérourard, Dominique Germond, Pascal Raffier, Raoul Réchignac, Maryse Thomas, Luc Gabette, Jean-Pierre Romain, Louis Furlaud, Guy Ratinaud, Jean Maynard, Paul Brachet, Jean-Pierre Pataud, Alain Perche, Patrick Gibaud, Jean-Louis Clermont-Barrière, Daniel Desbordes, Richard Simonneau, Eric Dombroy, Agnès Varachaud, Marie-Laurence Morange, Christian Vignerie, Bruno Grancoing, Paola Gaboriau, Sylvie Germond, Nathalie Marchadier.

Suppléants présents : Stéphane Malivert.

Pouvoirs : Magdaleina Fredon à Guy Ratinaud, Guy Baudrier à Pascal Raffier, Alain Blond à Marie-Laurence Morange, Françoise Piquet à Paola Gaboriau, Joël Vilard à Nathalie Marchadier, Véronique Bindé à Louis Furlaud,

Secrétaire de séance : Pascal Raffier

Objet : Versement d'une avance remboursable d'un montant de 200 000,00 € du Budget principal au profit du Budget Annexe « ordures Ménagères ».

Monsieur le Président explique que le Budget Annexe « Ordures Ménagères » a sa propre trésorerie et celle-ci diminue fortement à certaines périodes de l'année.

En effet, il peut y avoir un décalage de 8 mois entre le paiement des dépenses de ce budget et la perception des recettes.

Tous les mois ce budget a une moyenne de dépenses d'environ 60 000 € réparties entre le SYDED, la prestation Véolia et les salaires.

De plus, l'année 2019 est une année particulière avec beaucoup de dépenses de fonctionnement et d'investissement liées à la mise en place de la Redevance Incitative.

Par délibération en date du 20 décembre 2018, le Conseil Communautaire a décidé du versement d'une première avance remboursable du budget principal vers le budget annexe « ordures ménagères » d'un montant de 200 000,00 €.

Compte tenu des investissements à venir dans le cadre de la mise en place de la redevance incitative (achat d'un camion benne et de containers), et afin de pouvoir faire face à ce besoin de trésorerie,

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **DECIDE** le versement d'une nouvelle avance remboursable d'un montant de 200 000 € du Budget Principal au profit du Budget Annexe « Ordures Ménagères ».

- **DIT** que les crédits seront inscrits au Budget Primitif Principal exercice 2019 tant en dépenses qu'en recettes,

- **DIT** que les crédits seront inscrits au Budget Primitif Annexe « Ordures Ménagères » exercice 2019 tant en dépenses qu'en recettes,

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire
Le
Le Président

Pour le Président empêché,
Le Premier Vice-président,

Dominique GERMOND